

Foire aux questions au sujet de la rentrée scolaire 2020 (2020-06-17)

- 1. Quelles seront les attentes au niveau des apprentissages à compter de la rentrée scolaire 2020 ?**
 - a. L'éducation des enfants et des jeunes est obligatoire.
 - b. Des équipes pédagogiques des districts scolaires et du Ministère ont travaillé à identifier les apprentissages à prioriser, dans l'éventualité où le passage d'une phase à l'autre viendrait affecter la fluidité dans les apprentissages ou dans la livraison des services éducatifs.
 - c. Mais, dans l'ensemble, les objectifs établis par le Ministère sont toujours poursuivis.
 - d. Les attentes pour les élèves qui poursuivent leurs apprentissages à la maison seront différentes de celles connues lors de la fermeture des écoles des mois de mars à juin 2020.
 - i. Les apprentissages seront obligatoires.
 - ii. Les progrès des élèves seront évalués.

- 2. À quoi ressembleront les classes pour les groupes de la maternelle à la deuxième année ?**
 - a. Les élèves seront à l'école à temps plein avec un enseignant ou une enseignante.
 - b. La taille des groupes sera réduite (aussi près de 15 élèves que possible).
 - c. Les élèves à l'intérieur d'un groupe pourront interagir entre eux, mais devront garder une distance avec les autres groupes.

- 3. À quoi ressembleront les classes pour les groupes de la 3^e à la 5^e année ?**
 - a. Les élèves seront à l'école à temps plein avec un enseignant ou une enseignante.
 - b. La taille des groupes sera réduite dans la mesure du possible.
 - c. Les élèves à l'intérieur d'un groupe pourront interagir entre eux, mais devront garder une distance avec les autres groupes.

- 4. À quoi ressembleront les classes pour les groupes de la 6^e à la 8^e année ?**
 - a. Les élèves seront à l'école à temps plein avec un enseignant ou une enseignante.
 - b. Les classes seront de taille normale.
 - c. Les élèves à l'intérieur d'un groupe pourront interagir entre eux, mais devront garder une distance avec les autres groupes.

5. À quoi ressembleront les classes pour les groupes de 9^e à la 12^e année ?

- a. Un modèle hybride est prévu, alternant entre l'apprentissage à distance et en présentiel (rotation aux deux jours)
- b. Le nombre d'élèves par salle de classe sera réduit pour respecter la distanciation physique.
- c. La distanciation physique d'un mètre devra être respectée par les élèves et le personnel à l'intérieur de la salle de classe. En raison des horaires et des cours, les élèves ne seront pas regroupés en groupes fixes.
- d. Lorsque les élèves ne seront pas à l'école physiquement, l'apprentissage se fera à l'aide d'une approche hybride, utilisant des stratégies éducatives telles que l'apprentissage en ligne, par projets et l'apprentissage expérientiel.

6. Pourquoi la taille des classes de la 6^e à la 8^e n'a pas été réduite comme aux autres niveaux ?

- a. Il est important de maintenir des plus petits groupes avec les plus jeunes élèves, car il est plus difficile, à leur âge, d'assurer que les consignes de la Santé publique soient respectées.
- b. Les élèves de la 6^e à la 8^e année ont plus de maturité, ils comprennent l'importance des mesures et sont plus aptes à les respecter.
- c. Bien que les groupes de la 6^e à la 8^e année compteront un plus grand nombre d'élèves, ils seront davantage restreints dans leurs contacts avec les autres groupes qu'au secondaire.
- d. Pour ce qui est des élèves de la 9^e à la 12^e année, les groupes sont restreints en raison de l'interaction quotidienne avec un plus grand nombre d'élèves en raison des horaires et des cours.
- e. Pour les élèves du secondaire qui font des choix de cours en fonction de leurs intérêts et aspirations, il était impossible de les regrouper en groupes fixes.
- f. Voir le [sommaire exécutif](#) pour plus de détails.

7. Quelles mesures seront mises en place afin d'assurer la sécurité de mon enfant?

- a. En consultation avec les coordonnateurs de santé et sécurité au travail du district scolaire, chaque école aura à préparer un plan opérationnel COVID-19 décrivant les procédures mises en place afin de respecter les consignes de la Santé publique.
- b. Ce plan vous sera communiqué avant la rentrée scolaire.

8. Qu'en est-il de la distanciation physique à l'école ?

- a. Une distanciation physique d'un mètre sera exigée à l'intérieur des classes de la 9^e à la 12^e année et de deux mètres dans les espaces communs.
- b. Pour les élèves de la maternelle à la 8^e année, la distanciation physique n'est pas exigée à l'intérieur de la bulle, mais elle l'est en dehors de la salle

classe.

9. Comment est-ce que l'utilisation des espaces sera modifiée afin de favoriser la distanciation physique ?

- a. L'utilisation des espaces respectant les consignes de la Santé publique fera partie des plans opérationnels des écoles.
- b. Ces plans seront communiqués aux parents dès qu'ils seront prêts.

10. Est-ce que mon enfant aura les outils nécessaires dès septembre pour participer à l'enseignement à distance ?

- a. Dans le plan de retour à l'école, seuls les élèves de la 9^e à la 12^e année suivront une formule hybride, comprenant l'apprentissage en salle de classe et à distance, sur une base rotative.
- b. Oui, tous les élèves devront avoir accès aux outils technologiques nécessaires pour leur permettre de poursuivre leurs apprentissages à distance.
- c. Nous sommes en train d'examiner les moyens d'assurer cet accès à tous les élèves.
- d. D'autres informations suivront à ce sujet.

11. Quand pourra-t-on avoir l'horaire de la journée scolaire de mon enfant incluant celui du transport scolaire ?

- a. Un important travail de planification doit se faire au niveau du district et de l'école afin de concevoir des horaires qui permettent de respecter les consignes de la Santé publique.
- b. Ces horaires devront permettre une circulation fluide des élèves, évitant le regroupement d'élèves aux mêmes endroits et aux mêmes heures.
- c. Des changements sont donc à prévoir dans les horaires du transport scolaire, de l'entrée à l'école, des récréations et des périodes de dîner.
- d. Cette information vous sera communiquée en août en prévision de la rentrée scolaire 2020.

12. Est-ce que mon enfant devra porter un masque à l'école ?

- a. Avec l'information qui nous est fournie aujourd'hui, non, les élèves ne seront pas obligés de porter un masque à l'école.

13. Est-ce que le personnel des écoles sera obligé de porter un masque ?

- a. Le port du masque est facultatif pour les membres du personnel.

14. Allez-vous pouvoir respecter les mesures de distanciation physique d'un mètre en classe et de deux mètres à l'extérieur des classes ?

- a. L'espace permet la distanciation physique d'un mètre à l'intérieur des classes et de deux mètres à l'extérieur des classes.

- b. Toutefois, il sera important d'éduquer et de sensibiliser les élèves à l'importance des mesures pour qu'elles soient respectées.

15. Comment allez-vous vous assurer que chaque élève soit en mesure de rattraper ses retards d'apprentissage?

- a. En début d'année scolaire, les enseignantes et enseignants feront des évaluations diagnostics, afin de déterminer où les élèves se situent au niveau des apprentissages prioritaires.
- b. Les enseignantes et enseignants sont des professionnels de l'éducation qui sont en mesure d'offrir un plan d'apprentissage personnalisé à leurs élèves.
- c. Des équipes pédagogiques accompagneront les enseignantes et les enseignants et les appuieront dans leurs suivis auprès des élèves.

16. Ma fille ou mon garçon est actuellement inscrit au secondaire et a des besoins particuliers, pourra-t-il fréquenter l'école tous les jours ?

- a. Les équipes stratégiques identifieront, selon des critères établis, les élèves qui ne sont pas autonomes et qui devront fréquenter l'école tous les jours.
- b. Plus de détails suivront à ce sujet.

17. Quelles sont les lignes directrices pour les élèves faisant partie d'une population vulnérable ?

- a. Il est conseillé de communiquer avec le professionnel de la santé de votre enfant afin de déterminer s'il ou elle fait partie d'une population vulnérable et s'il ou elle doit fréquenter l'école ou non.
- b. Les élèves qui ne peuvent pas fréquenter l'école en raison d'une condition médicale auront un plan d'apprentissage établi par leur enseignante ou enseignant.

18. Est-ce que les services d'appui à l'apprentissage (physiothérapie, ergothérapie, orthophonie, etc.) seront toujours offerts septembre prochain ?

- a. Oui, les services d'appui à l'apprentissage seront offerts en septembre, tout en respectant les consignes de Santé publique.

19. Est-ce que les professionnels qui offrent les services d'appui à l'apprentissage pourront entrer dans toutes les classes ?

- a. Les membres du personnel scolaire, y compris les professionnels qui offrent les services d'appui à l'apprentissage, qui travaillent dans plus d'une classe et plus d'une école devront suivre des protocoles additionnels. De plus, nous tenterons de limiter leurs déplacements d'une classe ou d'une école à l'autre.

20. Est-ce que je peux entrer dans l'école pour aller chercher mon enfant ou pour rencontrer un membre du personnel scolaire ?

- a. Les visites sans rendez-vous ou non planifiées seront limitées. Le contact virtuel ou téléphonique sera le principal moyen de communication entre le personnel scolaire et les parents. Les rencontres en personne devront se faire tout en respectant les consignes de Santé publique. Des masques communautaires pourraient être exigés.